

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 5-0063 rév. 19**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

OCACIA
118 Rue de la Croix Nivert
75015 PARIS 15
SIREN : 429539174

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/IEC 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de certification dans les domaines suivants / *for certification activities in the following areas :*

Agro - Agri - Alimentaire / Food, Agro and agri business

réalisées par l'entité **OCACIA** et le(s) implantation(s) éventuelle(s) intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée, située(s) aux adresses ci-dessous / *performed by the above mentioned entity and the location(s) involved in the accreditation process, at the addresses below :*

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

5-0063 rév. 19

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **22/11/2024**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/10/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Services - Produits – Processus -
Agroalimentaire,
Pole manager - Services - Products - Processes - Agri-food,

DocuSigned by:

0EAE856A59D34A0...

Hélène TAGZOUT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 5-0063 Rév 18. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 5-0063 Rév 18.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Certifications

ANNEXE TECHNIQUE
TECHNICAL APPENDIX

N° 5-0063 rév. 19

Organisme accrédité / *Entity accredited* :
OCACIA

Pour : OCACIA - PARIS 15

Agro - Agri - Alimentaire / Certification du mode de production Agriculture Biologique /
 Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs français (v2022) #
Food, Agro and agri business /
 Certification of organic production methods for French operators (v2022)

Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
a) les végétaux et les produits végétaux non transformés, y compris les semences et les autres matériels de reproduction des végétaux (unprocessed plants and plant products, including seeds and other plant reproductive material)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
b) les animaux et les produits animaux non transformés (livestock and unprocessed livestock products)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
d) les produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine (processed agricultural products, including aquaculture products, for use as food)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
f) le vin (wine)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés	6

	Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	
g) les autres produits énumérés à l'annexe I du présent règlement ou non couverts par les catégories précitées (other products listed in Annex I to this Regulation or not covered by the previous categories)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6

Agro - Agri - Alimentaire /

Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques #

Food, Agro and agri business /

Certification of services for sale, for free distribution, application and consulting with the use of plant protection products

Service	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	-Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » · Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » · et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture	6
Prestation de conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	· Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »	6

	<ul style="list-style-type: none"> · Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » · et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	<ul style="list-style-type: none"> · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels » · Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » · et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels » · Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime · Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » · et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture 	6

Agro - Agri - Alimentaire / Signes de valorisation des produits alimentaires /

Certification de produits agricoles et alimentaires sous Label Rouge Français #

Food, Agro and agri business /
Certification of food and agricultural products for French "Red Label"

Catégorie /famille de produits	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Cat 1.6 - Fruits, légumes et céréales frais ou transformés (Fruit, vegetables and cereals fresh or processed)	Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap. 1er section 1 et chap. 2, 3, 4 et 5, et textes d'application associés, Règles de l'INAO, Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC (French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB) Portée flexible (Flexible scope) : liste des activités de certification disponible auprès de l'OC	5

Agro - Agri - Alimentaire /
 Certification de Conformité Produits (CCP) #
Food, Agro and agri business /
Certification of food products with a French label "CCP"

Catégorie /famille de produits	Programme de certification	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067)
Cat 1.1 : Viandes et abats frais	Articles L640-2, L641-20 à 24, et les articles R 641-58 à R641-68 du Code rural et de la pêche maritime, Arrêté du 14 décembre 2007 portant homologation des modalités minimales de contrôle des exigences et recommandations en matière de certification de conformité, Arrêté d'approbation du 30/06/2008, portant approbation du logo d'identification de certification de conformité d'un produit. Disponibles sur www.legifrance.gouv.fr Guide des Bonnes Pratiques en matière de l'arrêté du 03/07/2007 disponible sur www.agriculture.gouv.fr . Référentiels de certification, disponibles auprès de l'OC PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur	5
Cat 1.6 : Fruits, légumes et céréales frais ou transformés	Articles L640-2, L641-20 à 24, et les articles R 641-58 à R641-68 du Code rural et de la pêche maritime, Arrêté du 14 décembre 2007 portant homologation des modalités minimales de contrôle des exigences	5

<p>et recommandations en matière de certification de conformité, Arrêté d'approbation du 30/06/2008, portant approbation du logo d'identification de certification de conformité d'un produit. Disponibles sur www.legifrance.gouv.fr Guide des Bonnes Pratiques en matière de l'arrêté du 03/07/2007 disponible sur www.agriculture.gouv.fr. Référentiels de certification, disponibles auprès de l'OC PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur</p>	
--	--

Date de prise d'effet / *Granting date* : **22/11/2024**

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CPS INF 02 disponible sur www.cofrac.fr

En l'absence de date ou de version, la version qui s'applique est la version en vigueur, disponible sur demande auprès de l'OEC. In the absence of date or version, the applicable version is the current version, available on request from the CAB.

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 5-0063 Rév. 18. This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 5-0063 Rév. 18

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr